

Modification de la procédure en cas de résultats défavorables à partir du 01/01/2020

Depuis plusieurs années, le secteur laitier belge prend des mesures en cas de résultats défavorables au niveau de la qualité du lait (germes totaux, cellules, substances inhibitrices) conformément à la législation fédérale et européenne. Des adaptations à la procédure actuelle ont été apportées par l'organisation de branche MilkBE. Ces **changements** sont repris dans le tableau ci-dessous et seront d'application à partir du 01/01/2020.

1. Germes et cellules

Situation actuelle	Nouvelle procédure (01/01/2020)
Moyenne géométrique de deux résultats sur deux mois en germes et de quatre résultats sur trois mois en cellules. Résultat défavorable = Résultat mensuel > à 100.000 germes ou 400.000 cellules	Moyenne géométrique de deux résultats officiels sur deux mois en germes et de quatre résultats officiels sur trois mois en cellules Résultat défavorable = Résultat mensuel > à 100.000 germes ou 400.000 cellules
Communication (résultat et explication de la procédure) après 1 ^{er} résultat mensuel défavorable de la procédure	Après chaque résultat donnant une moyenne intermédiaire mensuelle > à 50.000 germes ou 350.000 cellules → communication (résultat et explication de la procédure) au producteur par SMS/e-mail
Visite après 1 ^{er} résultat mensuel défavorable (facultatif) de l'acheteur ou mandataire.	Visite après 1 ^{er} résultat mensuel défavorable (facultatif) par acheteur ou OI. Si visite par acheteur – Rapport à envoyer à l'OI
Néant ou à la demande de l'acheteur ou du producteur	Durant le mois suivant le premier résultat mensuel défavorable, tous les échantillons utilisables sont analysés à titre informatif pour le paramètre défavorable pendant tout le mois concerné.
Visite après 2 ^{ème} résultat mensuel défavorable par l'acheteur ou mandataire (si pas de visite après 1 ^{er} résultat défavorable).	Visite après 2 ^{ème} résultat mensuel défavorable par acheteur ou OI. Si visite par acheteur – Rapport à envoyer à l'OI
Visite payante obligatoire par l'OI après trois résultats mensuels défavorables consécutifs.	Visite payante obligatoire par l'OI après trois résultats mensuels défavorables consécutifs.
4 mois consécutifs supérieurs à 100.000 germes ou supérieurs à 400.000 cellules/ml = interdiction	4 mois consécutifs supérieurs à 100.000 germes ou supérieurs à 400.000 cellules/ml = interdiction
A la suite d'une demande du producteur, une visite payante est effectuée dans les dix jours ouvrables après réception de la demande.	Si la moyenne géométrique du 4^{ème} mois est < à 100.000 germes ou 400.000 cellules/ml en fonction de la cause de l'interdiction → une visite peut avoir lieu dans les 3 jours, sinon elle est programmée au plus tôt après 3 jours ouvrables suivant la communication et dans tous les cas dans les 10 jours ouvrables. Dans tous les cas - Visite payante par OI → actions correctives + lait doit être dans les normes
Pas spécifié	Le lait fourni après interdiction ne peut pas dépasser 72h conformément à la législation en vigueur
Néant	Germes sur premier échantillon utilisable → Si > 100.000 germes → interdiction 15 jours

5 ème mois consécutif Si moyenne mensuelle défavorable Interdiction de livraison Procédure idem 4 mois	5 ème mois consécutif : Si moyenne mensuelle défavorable <u>Et moyenne géométrique du mois défavorable</u> <u>→ interdiction 15 jours</u>
---	--

2. Substances inhibitrices

Situation actuelle	Nouvelle procédure (01/01/2020)
Résultat détectable : Entre 2 et < 4 ppb Résultat défavorable : ≥ 4 ppb	Résultat détectable : Entre 2 et < 4 ppb Résultat défavorable : ≥ 4 ppb
3 résultats détectables dans les 12 mois : Visite à la traite par l'OI dans les 3 jours ouvrables	3 résultats détectables dans les 12 mois : Visite à la traite par l'OI dans les <u>5 jours ouvrables</u>
4 résultats détectables dans les 12 mois Suspension spéciale et visite payante dans les 3 jours ouvrables après réception de la demande → actions correctives + lait OK	4 résultats détectables dans les 12 mois Suspension spéciale et visite payante dans les <u>5</u> jours ouvrables après réception de la demande → actions correctives + lait OK
4 résultats défavorables dans les 12 mois : Interdiction et visite payante dans les 10 jours ouvrables après réception de la demande → actions correctives + lait OK → levée	4 résultats défavorables dans les 12 mois : Interdiction de livraison <u>Visite payante de l'OI dans les 10 jours ouvrables, mais au plus tôt après 3 jours ouvrables.</u> Actions correctives Lait négatif → levée
	<u>Germes sur premier échantillon utilisable > 100.000 germes et l'acheteur peut prouver que le lait a plus de 72 heures (par exemple, en fonction du volume) → interdiction 15 jours</u>